



Eure-et-Loir

Commune d'ARCISSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02 AVRIL 2025

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le

ID : 028-200084531-20250402-DELIB26_020425B-DE

Date de transmission de la convocation 26 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le deux du mois d'avril, le Conseil Municipal d'ARCISSES dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 19 h 30, sous la présidence de Stéphane COURPOTIN - Maire d'ARCISSES.

Nom Prénom	Fonction	Membres présents	Membres absents excusés	Procuration à :
COURPOTIN Stéphane	Maire d'ARCISSES et Maire délégué de Margon	X		
TRIVERIO Valérie	1 ^{er} adjointe	X		
BOTINEAU William	2 ^{ème} adjoint		X	Pouvoir à Nadège LE BAIL
VEDIE Edwige	3 ^{ème} adjointe	X		
ENEULT Hervé	4 ^{ème} adjoint	X		
GAUTHIER Nicole	5 ^{ème} adjointe	X		
CARLIER Thierry	6 ^{ème} adjoint Maire délégué de Brunelles	X		
RUHLMANN Philippe	Conseiller Municipal	X		
VAUDRON Francis	Maire délégué Coudreceau	X		
BOBAULT Bruno	Conseiller Municipal	X		
LETANG Didier	Conseiller Municipal	X		
DREUX Hervé	Conseiller Municipal	X		
CHERON Sylvie	Conseillère Municipale	X		
DE KONINCK Francis	Conseiller Municipal	X		
JOLY Jimmy	Conseiller Municipal	X		
LE BAIL Nadège	Conseillère Municipale	X		
DAVEAU Angélique	Conseillère Municipale	X		
HOCHEDÉ Véronique	Conseillère Municipale		X	Pouvoir à Thierry CARLIER
VAUDRON Aline	Conseillère Municipale	X		
HAYE GANET Mégane	Conseillère Municipale		X	
BARBAZ Marie	Conseillère Municipale	X		

Le quorum étant atteint, le Président de séance a déclaré la séance
Philippe RUHLMANN a été nommé secrétaire de séance.

VOTE BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET LOTISSEMENT DE LA MACONNERIE (Délibération n°26-02/04/2025)

Suite à une erreur matériel la présente délibération annule et remplace la délibération portant le même numéro et passée en préfecture le 07/04/2025

Stéphane COURPOTIN donne parole à Edwige VEDIE – Adjointe aux finances, qui présente les différents budgets primitifs 2025 de la commune tels que proposés par la commission des finances réunie le 24 février, 3,10 et 17 mars 2025.

Entendu l'exposé de Edwige VEDIE, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 20 voix pour et APPROUVE le budget primitif lotissement de la Maçonnerie 2025 arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement ;

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le

ID : 028-200084531-20250402-DELIB26_020425B-DE

BUDGET ET SECTION		19004 - LOT LA MACONNERIE ARCISSES			
		Fonctionnement	Investissement	TOTAL	
DEPENSES	Total des reports et reprises		0,00 €	0,00 €	
	vote 2025	Réel	377 979.48 €	68 405.56 €	446 385.04 €
		Ecritures d'ordre	348 839.13 €	659 470.13 €	1 008 309.26 €
	Total général	TOTAL	726 818.61 €	727 875.69 €	1 454 694.30 €
RECETTES	Total des reports et reprises		0,00 €	59 158.51 €	59 158.51 €
	vote 2025	Réel	52 767.00 €	600 000,00 €	652 767 €
		Ecritures d'ordre	674 051.61 €	334 257.65 €	1 008 309.26 €
	Total général	TOTAL	726 818.61 €	993 416.16 €	1 720 234.77 €

Le Maire : Stéphane COURPOTIN.

Pour le maire empêché
V. TRIVERIO Adjointe



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 9/04/2025
et de la publication le 10/04/2025
Fait à ARCISSES, le 9/04/2025

Le Maire : Stéphane COURPOTIN.

Pour le maire empêché
V. TRIVERIO Adjointe

